

Monsieur l'abbé Philippe GUÉPIN
Chapelle du Christ-Roi
98, rue d'Allonville
44 000 NANTES

11 février 2020,
Notre-Dame de Lourdes



LETTRE POUR ÉCLAIRER LES FIDÈLES
confrontés aux ravages intellectuels et doctrinaux de Vatican II

Mes bien chers frères, bien chers combattants de la Foi, bien chers amis,

À l'occasion de cette fête de Notre-Dame de Lourdes, je me dois d'aborder un sujet brûlant, source de bien des divisions... Mais d'abord, quelques rappels importants.

Qu'est-ce que le Pape ? La puissance spirituelle donnée par Notre Seigneur Jésus-Christ à saint Pierre, et transmise à ses successeurs légitimes, est hors de toute contestation. Un catholique digne de ce nom doit obéir au Pape. Le Pape Boniface VIII a affirmé : « L'obéissance au Pape est nécessaire au salut. » La véritable tête de l'Église, c'est Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même et le Pontife romain en est la tête visible, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Le Pape a, de droit divin, dans l'Église, la primauté magistérielle (avec le privilège de l'inaffidabilité) en ce qui concerne la foi et les moeurs, et la primauté de juridiction en ce qui touche à la discipline et au gouvernement. Son pouvoir est suprême, plénier, ordinaire et immédiat sur tous les pasteurs et tous les fidèles. Selon saint Cyprien et saint Ambroise : « Là où est Pierre, là est l'Église. »

Or voilà soixante-deux ans que nous sommes orphelins d'autorité légitime dans l'Église. Depuis la mort de Sa Sainteté le Pape Pie XII, le 9 octobre 1958, nous vivons dans une situation sans précédent.

À la mort de chaque Pape, successeur légitime de Saint Pierre, la sainte Église, notre mère, ne meurt pas. Elle connaît une situation de vacance du siège (*Sede vacante*), qui peut durer un certain temps (un, deux, trois ans). Historiquement, cela est allé jusqu'à quatre ans. Mais à la mort du Pape, non, l'Église ne meurt pas. En effet, elle a l'assistance promise aux premiers Apôtres par Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même : « Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Notre divin Sauveur est le fondateur et le chef suprême de la sainte Église, c'est lui la Tête du Corps mystique. Si Jésus-Christ a voulu que son Église soit gouvernée par le Pape, successeur de saint Pierre, et les évêques, successeurs des Apôtres, s'il a voulu un vicaire, son représentant sur la terre, Il reste le fondateur et le principe de son Église. Seule l'Église catholique d'ailleurs peut se prévaloir de ce privilège unique : elle a été fondée par Dieu lui-même ! Les autres religions ont été fondées par des hommes.

Il faut dire sans détour qu'il n'existe au monde qu'une seule société qui possède la Vérité, c'est l'Église catholique. Et cette société doit nécessairement être intolérante à l'égard du mal, de l'erreur, des fausses religions, et aujourd'hui à l'égard du modernisme. « La religion qui vient du ciel est vérité, et elle est intolérante envers les fausses doctrines. C'est la condition de toute vérité d'être intolérante ; mais la vérité religieuse, étant la plus absolue et la plus importante de toutes les vérités, est par conséquent aussi la plus intolérante et la plus exclusive. Rien n'est exclusif comme

l'unité. Or, entendez la parole de saint Paul : *Un Dieu, une Foi, une Église*. Je l'avoue, il n'y a pas là de subtilité, c'est l'intolérance, l'exclusion la plus positive, la plus franche. Et encore, Jésus-Christ a envoyé ses Apôtres prêcher toutes les nations, c'est-à-dire, renverser toutes les religions existantes pour établir l'unique religion catholique par toute la terre. » (Cardinal Pie)

La secte de Vatican II agit à l'opposé de l'enseignement de Notre Seigneur Jésus-Christ. Le Cardinal Pie, combattant le libéralisme du XIX^e siècle, annonçait par avance la situation dramatique que nous subissons : « Que de consciences seraient tranquilles le jour où l'Église catholique donnerait le baiser fraternel à toutes les sectes ses rivales ! » C'est ce que François met en œuvre après Benoît XVI, et Jean-Paul II : il participe au culte juif, musulman, protestant, et se garde bien de prêcher Notre Seigneur Jésus-Christ aux ennemis de Notre Seigneur Jésus-Christ !

Certains prêtres affirment que « s'il n'y a pas de Pape, il n'y a pas d'Église ! » Mais la visibilité de l'Église, le fait que son chef soit visible, n'est pas une note essentielle de l'Église, comme le sont l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolitité. La visibilité est une propriété de l'Église, c'est un accident propre et, comme tout accident, il est susceptible de plus et de moins. L'Église reste l'Église, même quand sa visibilité est diminuée. Sans doute la visibilité de l'Église catholique est-elle moindre après soixante-deux ans de vacance du siège apostolique qu'en 1958 ! Et c'est là un drame, c'est là *le drame, la catastrophe* que nous subissons depuis ces soixante-deux ans. Mais cela ne doit pas nous égarer. Rappelons-nous les paroles prophétiques de Mgr Pie, du 8 novembre 1859, dans la cathédrale Saint-Pierre de Nantes : « Ce qui est certain, c'est qu'à mesure que le monde approchera de son terme, les méchants et les séducteurs auront de plus en plus l'avantage. *On ne trouvera quasi plus la foi sur la terre* (Luc XVIII, 8), c'est-à-dire, elle aura presque complètement disparu de toutes les institutions terrestres. Les croyants eux-mêmes oseront à peine faire une profession publique et sociale de leurs croyances. La scission, la séparation, le divorce des sociétés avec Dieu, qui est donnée par saint Paul comme un signe précurseur de la fin (II Thess. I, 3), ira se consommant de jour en jour. L'Église, société sans doute toujours visible, sera de plus en plus ramenée à des proportions simplement individuelles et domestiques. »

Que nous soyons orphelins d'autorité, ce sont les « chefs modernistes » qui se succèdent et occupent le Siège de Pierre qui nous le prouvent ! En effet, par l'enseignement constant de la sainte Église, nous avons la certitude qu'un Pape ne peut pas errer quand il s'exprime dans le domaine de la Foi et des mœurs, quand il canonise un Saint, etc. Et par conséquent :

- Un pape ne peut pas réunir un concile révolutionnaire – Vatican II – destiné à détruire les fondements de l'Église (Jean XXIII).
- Un pape ne peut pas détruire le saint Sacrifice de la Messe (Paul VI).
- Un pape ne peut pas célébrer le Nouvel *Ordo Missæ*, la messe de Luther (Paul VI, Jean-Paul I^r, Jean-Paul II, etc.).
- Un pape ne peut pas organiser une réunion œcuménique, comme celle d'Assise (Jean-Paul II), ou de Naples (Benoît XVI).
- Un pape ne peut pas baisser le Coran (Jean-Paul II), ni affirmer que les musulmans et les catholiques ont la même foi en un Dieu unique (Jean-Paul II, Benoît XVI, François).
- Un pape ne peut pas promouvoir l'invasion islamique en terre chrétienne (François).
- Un pape ne peut pas implorer la bénédiction du grand Rabbin de Sao Paulo (Benoît XVI).
- Un pape ne peut pas œuvrer à la destruction du mariage chrétien (François).
- Un pape ne peut pas faire entrer Luther au Vatican (François).
- Un pape ne peut pas canoniser des modernistes condamnés solennellement par saint Pie X, tels que Jean XXIII, Paul VI, Jean-Paul II (François).
- Un pape ne peut pas donner sa bénédiction à un culte païen dans Saint-Pierre-de-Rome (François).

Un pape ne peut pas faire tout cela ! En vertu même de son infaillibilité ! Et c'est la raison pour laquelle je ne cite pas le chef des modernistes au Canon de la messe catholique depuis quarante-deux ans. Pendant près de trois ans passés au Prieuré de Bordeaux, Monseigneur Lefèvre me disait à propos du *Una cum* Paul VI : « Je ne puis pas vous obliger en conscience à nommer le 'pape' au

Canon de la messe. » C'est au début de 1980 qu'il nous a obligés à le nommer sous peine de renvoi, en raison des démarches diplomatiques entamées avec le Vatican et destinées à obtenir une reconnaissance canonique de la Fraternité Saint-Pie-X auprès de JP II. (voir *Fideliter*, mars-avril 1980). Et c'est le 7 mars 1980, il y a quarante ans, que j'ai été exclu de la FSPX, à cause de mon refus de citer au Canon de la messe JP II, « le chef des modernistes », ainsi que l'appelait couramment Mgr Lefèvre lui-même.

Un prêtre ne peut ni ne doit nommer François au canon de la messe ; s'il le fait :

- Il fait l'acte d'allégeance le plus solennel à François et reconnaît en son œuvre celle de Jésus-Christ ;
- Il proclame publiquement son adhésion à une fausse règle de foi, dans l'acte même du mystère de la Foi et se compromet avec une fausse religion ;
- Ou – s'il estime que la mention de François n'est qu'une parole sans portée qui ne correspond à rien – il profane par son mensonge ce qu'il y a de plus précieux dans l'Église : le Canon de la Messe.

Nous nous heurtons à une double impossibilité :

- D'une part, constater les actes scandaleux de François et, en même temps, affirmer qu'il est Pape, vicaire de Notre Seigneur Jésus-Christ ;
- D'autre part, affirmer que François est pape – et donc revêtu de l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ – et, en même temps, lui résister habituellement et agir, en dehors de lui, pour la confection et la distribution des sacrements : c'est cela, le schisme !

Une autre preuve qui confirme que nous sommes orphelins d'autorité, ce sont les divisions, les subdivisions innombrables qui existent aujourd'hui, même parmi les catholiques fervents et désireux de rester fidèles à notre mère la sainte Église. Notre Seigneur Jésus-Christ l'avait annoncé dans son Évangile : « Je frapperai le pasteur et les brebis seront dispersées. » (St Marc, XIV, 27)

Mais Notre-Seigneur nous demande d'user de notre intelligence, d'user de notre faculté de discernement. « Un jour viendra où se lèveront de faux pasteurs, de faux prophètes, de faux christs » (St Matth. XXIV, 23-24). Ne sont-ce pas là les loups rapaces contre lesquels Notre Seigneur nous a mis en garde, qui viennent à nous couverts de peaux de brebis ? Un « pape » moderniste ne peut pas être le vicaire du Christ parce que les modernistes sont les pires ennemis de l'Église, selon saint Pie X !

Il n'est pas nécessaire de faire de longues et savantes considérations théologiques pour le comprendre. Notre Seigneur nous le dit lui-même : « On juge l'arbre à ses fruits » (St Luc, VI, 44). Vatican II enseigne, proclame et met en œuvre tout ce que saint Pie X a condamné dans son encyclique *Pascendi*. Vatican II conduit les âmes à l'apostasie et à l'abandon de la vie chrétienne. D'autre part, Notre Seigneur nous a dit que *l'on ne peut servir deux maîtres*. On ne peut à la fois servir Notre Seigneur Jésus-Christ et la sainte Église fondée par lui, et en même temps servir la contre-église fondée par des hommes impies qui détournent les âmes de notre divin Sauveur. On ne peut pas, dans le même sanctuaire, pratiquer la « coexistence pacifique » des rites, mettre le Saint Sacrifice de la Messe au même niveau que la liturgie moderniste où « il s'agit simplement de faire mémoire ». Cela est insupportable, abominable, odieux. Cette « *abomination de la désolation dans le lieu saint* » (St Matth. XXIV, 15) ne peut qu'attirer les châtiments de Dieu. Saint Paul est très clair sur ce sujet : « *On ne se moque pas de Dieu.* » (Gal. VI, 7).

François le moderniste se conduit en impie, il se moque de tout ce qui est beau, de tout ce qui est pur, de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est sacré dans l'Église. Son rire est un ricanement diabolique. Il se moque de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la Très Sainte Vierge Marie. Honte à lui ! Les « prêtres de la Tradition » qui osent affirmer que François est pape, trompent gravement les fidèles. Ils en répondront devant Dieu.

Voilà brossée en quelques mots la situation dramatique que nous n'avons pas créée mais que nous subissons.

Face à cette confusion, il nous faut grandir dans l'amour de Dieu et nous soumettre à l'enseignement de la sainte Église notre mère. Nous devons nous conduire en catholiques dignes de ce nom. Nous devons confesser la Foi et témoigner de la Foi. Saint Pierre le dit : « *Nous devons répondre de l'espérance qui est en nous.* » (I Pierre, III, 15).

Mais pour témoigner de la foi, les fidèles ont besoin des sacrements. Pas de sacrements sans prêtres, pas de prêtres sans évêques. Où les trouver ? Comment la Providence nous les donnera-t-elle ? Les lois de l'Église empêchent-elles aujourd'hui la consécration d'un évêque sans mandat pontifical ?

La réédition de la lettre encyclique de Sa sainteté Pie XII *Ad Apostolorum Principis* est fort opportune. À l'époque de sa parution, la persécution battait son plein en Chine. Pie XII y dénonce l'esprit schismatique de « l'église patriotique » aux ordres du parti communiste chinois et qui n'avait de cesse de chercher à se substituer à la véritable Église. Comment ne pas penser au serment républicain imposé au clergé sous peine de mort en juillet 1790 ? Dans son souci premier de sauvegarder l'unité de l'Église, Pie XII rappelle : « ...aucune personne ou assemblée de prêtres ou de laïcs ne peut s'arroger le droit de nommer des évêques ; personne ne peut conférer légitimement la consécration épiscopale sans la certitude préalable du mandat pontifical. C'est pourquoi, une consécration ainsi conférée contre tout droit, crime qui est un très grave attentat à l'unité même de l'Église, est punie d'une excommunication très spécialement réservée au Saint Siège, etc. » (pp. 61-62, éd. QM, mars 2019) Ces paroles sont de la plus grande importance et d'une extrême gravité : mais Pie XII y condamne une partie du clergé de Chine tombée dans le schisme, et dont certains membres étaient déjà excommuniés. À cette époque, il y avait un Pape !

Dans la présentation de l'encyclique, on lit à la page 7 : « Voici plus de soixante ans que le pape Pie XII est mort (9 octobre 1958). Depuis lors, nulle difficulté, nul problème n'a surgi qu'il n'ait résolu par avance. » Comment peut-on affirmer une chose pareille ? Pie XII ne prévoyait pas la situation d'aujourd'hui, sans précédent, gravissime, où l'absence d'autorité rend impossible toute consécration épiscopale avec mandat apostolique ! Et cela, depuis plus de soixante-deux ans !

Considérons le cas du R. P. Guérard des Lauriers, son intelligence supérieure (docteur en théologie, en philosophie et en mathématiques), son amour de l'Église, sa piété qui nous édifiait au séminaire d'Écône. En prenant la décision de se faire sacrer évêque (7 mai 1981) pour la sauvegarde du sacerdoce catholique, il avait l'intention de rester dans l'unité de l'Église malgré l'absence de mandat exprès du pape, inaccessible en raison de la vacance du Saint-Siège. Et c'est la raison pour laquelle il a signé cette admirable profession de Foi et de fidélité à la Sainte Église : « Aussitôt que l'Autorité légitime sera rétablie, je déposerai mon sacre aux pieds du Successeur de Pierre. » Cela n'est pas agir contre le Saint-Siège. Considérer cet acte comme schismatique, c'est ni plus ni moins du légalisme, ou même du pharisaïsme condamné par Notre Seigneur Jésus-Christ : « *Hypocrites et pharisiens... qui d'entre vous, si son âne ou son bœuf tombe dans un puits le jour du sabbat, ne l'en retire aussitôt ?* » (S^t Luc, XIV, 5) Nous sommes loin de ces « évêques sauvages » qui se multiplient à une vitesse effarante, qui tombent dans le schisme et fondent des sectes. Ceux-là, il faut les fuir absolument : « *Nullam partem.* » (voir Éph. V, 7)

Des fidèles, souhaitant faire confirmer leurs enfants, me supplient de faire venir un évêque... D'autres s'adressent au premier venu...

On ne peut pas recourir à un évêque douteux ou invalide pour recevoir la confirmation ou le sacerdoce. Celui-ci ne peut pas donner ce qu'il n'a pas reçu.

- Un évêque consacré selon le nouveau rite de 1968 ne peut pas être évêque : certains séminaristes reçoivent l'ordination sacerdotale, avec le rite traditionnel, mais d'un évêque sacré selon le rite moderniste absolument invalide. Il n'est donc pas prêtre, et sa messe est invalide.
- Un évêque validement consacré avec mandat pontifical de Pie XII, mais qui appartient à la secte moderniste depuis plus de cinquante ans, ne peut pas être sollicité par un catholique tant qu'il n'a pas abjuré et renoncé publiquement à Vatican II, à ses pompes et à ses œuvres. Les Vendéens ont été confrontés à une situation analogue. Ils refusaient de recevoir les sacrements

d'un évêque ou d'un prêtre jureur, ayant prêté serment à la Constitution Civile du Clergé. Ils préféraient risquer leur vie pour recevoir les sacrements d'un évêque ou d'un prêtre réfractaire à la révolution. Voilà le témoignage de la Foi authentique.

- Un « évêque de la Tradition » qui affirme que François est pape, mais qui passe son temps à le critiquer et refuse son concile, sa « nouvelle messe », ses sacrements, celui-là désobéit gravement à celui qu'il reconnaît comme pape. C'est une attitude protestante et schismatique. À fuir absolument !

Devant cette confusion et ce désordre, devant cette prolifération de sectes et face à la perversion des intelligences et de la foi, je ne puis plus me taire. Les ravages de Vatican II sont tels qu'il faut faire violence au ciel pour implorer la grâce de voir de nouveau la Sainte Église gouvernée par un Pape digne de ce nom et vrai successeur de Pierre. Nous aimons la Sainte Église et nous n'accepterons jamais de nous en détacher, particulièrement dans ce temps de désolation. Même si nous ne pouvons pas respecter la lettre de la loi, nous respecterons l'esprit du législateur tout en adoptant des mesures de temps de guerre.

Nous nous adresserons à des évêques sacrés selon le rite traditionnel de l'Église, certes sans mandat, mais ayant fait une déclaration publique de leur foi et de leur attachement à l'unité de la Sainte Église et à ses lois, ainsi que de leur fidélité inébranlable à l'enseignement constant de notre Mère la Sainte Église catholique.

Monseigneur Donald Sanborn, un de mes confrères de séminaire, remplit pleinement ces conditions, ayant la ferme intention de déposer son sacre aux pieds de la Suprême Autorité du Pape dès qu'elle sera rétablie sur le Siège de Pierre. Sacré par Mgr Mac Kenna, lui-même sacré par Mgr Guérard des Lauriers, il affirme – je l'ai entendu moi-même de sa bouche – que s'il advenait, de son vivant, que Dieu nous envoie un pape véritable, il déposerait aussitôt son épiscopat à ses pieds, ne voulant plus en user que par un mandat romain.

Monseigneur Geert Stuyver, de son côté, a la même attitude dans la tourmente post-conciliaire : lui aussi, comme on peut le constater dans toute sa conduite, ne veut user de son épiscopat reçu du même Mgr Mac Kenna, que dans le respect de la foi et de l'unité de la Sainte Église, comme le prouve la déclaration de l'abbé Riccossa, le jour de son sacre :

« Le nouvel évêque s'engage à remettre son épiscopat dans les mains du Saint-Père, quand Dieu voudra en donner un à sa Sainte Église, qui est l'Église Catholique, Apostolique et Romaine. Il reconnaît recevoir dans la consécration épiscopale, la plénitude du pouvoir d'ordre, particulièrement pour administrer le sacrement de l'Ordre et de la Confirmation, mais ne recevoir d'aucune façon le pouvoir de juridiction que l'évêque ne peut tenir que du Saint-Siège. Nous reconnaissons qu'il ne jouit pas pour autant, en tant qu'évêque, du pouvoir de gouverner dans la Sainte Église, ni du pouvoir d'enseigner comme membre de l'Église enseignante. »

Puissent ces quelques rappels, chers fidèles, apporter la lumière nécessaire dans nos temps si troublés ! Que Dieu nous garde dans la fidélité à notre sainte foi. Que Notre Dame du Bon Conseil, Notre Dame de la Sagesse nous guide. Que les Saints du ciel nous assistent, pour persévéérer dans le bon combat jusqu'à la mort.

Terminé le 7 mars, en la fête de saint Thomas d'Aquin, dans le mois consacré à saint Joseph, patron de l'Église universelle et terreur des démons.

Abbé Philippe Guépin